

Communication / Rappel

Participation des athlètes suisses aux compétitions internationales

La participation aux compétitions internationales des athlètes détenteurs d'une licence auprès de Swiss Ice Skating est soumise aux règlements suivants :

Pour les membres des équipes nationales

- Selon paragraphe 4.2 du règlement en vigueur, publié le 16 septembre 2018 et visible sous [lien](#)
- Sur la base du calendrier ISU de la saison 2018-2019, selon la [Comm. N° 2161](#)
- L'inscription dans les catégories ISU se fait par la fédération uniquement ; aucune inscription individuelle n'est possible.

Pour les non-membres des équipes nationales

- Selon paragraphe 4.6 du règlement en vigueur, publié le 16 septembre 2018 et visible sous [lien](#)
- Les athlètes qui satisfont les critères de qualification définis dans le règlement susmentionné ont la possibilité de participer à une (pour les athlètes hors cadre) ou deux (pour les athlètes membres du cadre Juniors A/B) compétitions internationales. Dans ce cas, une demande d'inscription à la compétition souhaitée est à formuler auprès du chef sport de performance (laurent.alvarez@swissiceskating.ch).
- L'inscription dans les catégories ISU se fait par la fédération uniquement ; aucune inscription individuelle n'est possible.
- Pour rappel, seules les compétitions **inter-clubs internationales** ne figurant pas sur le calendrier ISU (communication 2161) peuvent faire l'objet d'une participation des athlètes suisses non membres des équipes nationales, sur inscription de leur club, et après autorisation de la fédération.

Il est de la responsabilité de l'athlète et de son coach ainsi que des clubs qui effectuent les inscriptions de veiller à respecter ces directives. En cas de non-respect, la fédération se réserve le droit d'appliquer des sanctions, conformément aux règlements ISU.

Denise Gallandat-Di Grazia
Cheffe commission sport

Laurent Alvarez
Chef sport de performance

Ittigen, 2 octobre 2018